



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFERENCE

Trente-neuvième session

Rome, 6-13 juin 2015

Deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN2) (19-21 novembre 2014)

Résumé

- Les travaux de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), organisée conjointement par la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Rome, du 19 au 21 novembre 2014, ont été couronnés de succès.
- Pendant la période précédant la CIN2, sept réunions avaient été convoquées aux niveaux régional et sous-régional entre mai 2011 et mars 2013, et une réunion technique préparatoire s'était tenue à Rome (13-15 novembre 2013).
- Afin de négocier les documents finaux de la CIN2, un groupe de travail conjoint, formé de représentants des Membres de la FAO et de l'OMS s'est réuni une fois par mois entre mars et septembre 2014, au moindre coût, par vidéoconférence entre Genève et Rome.
- Les deux documents finaux, la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action, ont été parachevés en septembre-octobre 2014 au sein d'un groupe de travail à composition non limitée, avec la participation physique de tous les Membres de la FAO et de l'OMS qui le souhaitaient.
- Les partenaires des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé ont été consultés au sujet des documents finaux de la CIN2 dans le cadre de consultations publiques sur Internet et ont participé à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée.
- Outre d'éminents invités d'honneur, plus de 2 200 personnes ont participé à la CIN2, représentant 164 États Membres de la FAO et de l'OMS, 27 organisations des NU et autres organisations intergouvernementales ainsi que 164 organismes de la société civile et du secteur privé.
- La CIN2 s'est articulée en cinq séances plénières, trois tables rondes thématiques et neuf événements en marge de la Conférence. Elle a été précédée de trois manifestations spéciales: une réunion des organisations de la société civile, une réunion des représentants du secteur privé et une réunion de parlementaires. Les résultats des tables rondes et manifestations spéciales ont été communiqués à la CIN2 lors de la séance de clôture.
- À sa séance d'ouverture, la CIN2 a adopté par acclamation le texte de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action qui l'accompagne.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mn236

- La Déclaration de Rome sur la nutrition reconnaît les défis multiples que pose la malnutrition dans la perspective d'un développement inclusif et durable et en matière de santé, présente une vision commune pour une action mondiale visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition et énonce 10 engagements, conçus spécifiquement pour s'attaquer à la malnutrition dans les décennies à venir.
- Le Cadre d'action énonce un ensemble d'options et de stratégies, sous la forme de 60 recommandations, qui indiquent la marche à suivre pour concrétiser la Déclaration de Rome sur la nutrition.
- Depuis la CIN2, l'action du Secrétariat a porté sur: a) l'inscription de la nutrition en tant que thème transversal dans le Cadre stratégique révisé de la FAO, au titre de l'Objectif 6, avec l'énoncé d'une résultante spécifique dans le Programme de travail et budget 2016-2017, afin d'intégrer plus systématiquement la nutrition dans le Cadre stratégique et d'améliorer ainsi l'appui fourni aux pays membres; b) la mise en place par la FAO d'un fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition, destiné à aider les gouvernements à prolonger les engagements de la CIN2 par des actions concrètes; c) le renforcement des capacités de la Division de la nutrition pour aider spécifiquement à la mobilisation de ressources et à la mise en fonction du Fonds d'affectation spéciale, en plus d'une aide pour la coordination des activités faisant suite à la CIN2; enfin d) des initiatives pour donner suite à la CIN2 et la communication de rapports à ce sujet aux organes directeurs de la FAO.
- Les activités entreprises en collaboration avec des partenaires, en particulier l'OMS, sont notamment les suivantes: a) mesures prises pour faire en sorte que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies approuve la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action et proclame une décennie d'action en faveur de la nutrition (2016-2025); b) initiatives destinées à améliorer la coordination et la collaboration interinstitutions dans le domaine de la nutrition, notamment en ce qui concerne les mécanismes de suivi et l'établissement de rapports; et c) diffusion des conclusions de la CIN2 à l'Expo Milan afin de mobiliser l'attention du grand public sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence est invitée à:

- Approuver la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action de la CIN2;
- Inviter instamment les Membres de la FAO à mettre en œuvre les engagements et recommandations de la CIN2;
- Demander aux partenaires fournisseurs de ressources de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition
- Donner des indications sur les mesures à adopter pour l'avenir pour donner suite à la CIN2.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Jomo Kwame Sundaram
Coordonnateur, développement économique et social
Tél.: +39 0657053566

I. HISTORIQUE

1. La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), organisée conjointement par la FAO et par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), au Siège de la FAO (Rome), du 19 au 21 novembre 2014, a été fructueuse. Événement politique de haut niveau, la CIN2 a été la première réunion intergouvernementale mondiale entièrement consacrée aux problèmes nutritionnels du XXI^e siècle à l'échelle de la planète.
2. À sa trente-huitième session, en juin 2013, la Conférence de la FAO a vivement appuyé l'initiative conjointe FAO/OMS relative à l'organisation de la CIN2. Elle est convenue de tenir une réunion technique préparatoire afin de définir les thèmes autour desquels la CIN2 s'articulerait, et a encouragé tous les pays à assurer une bonne préparation au niveau national¹.
3. Pendant la période qui a précédé la CIN2, des sessions préparatoires ont été organisées pour réunir des experts et des parties prenantes dans les domaines de l'agriculture, de la nutrition et de la santé. Sept réunions préparatoires aux niveaux régional et sous-régional se sont donc déroulées de mai 2011 à mars 2013, ainsi qu'une réunion technique préparatoire tenue au Siège de la FAO du 13 au 15 novembre 2013, qui a permis de dégager un vaste consensus sur les moyens d'action requis pour la CIN2².
4. La CIN2 avait donc pour mandat: i) de recenser les progrès réalisés depuis la Conférence internationale sur la nutrition tenue en 1992, de relever les nouveaux défis, de mettre à profit les nouvelles possibilités et de définir des options en matière de politiques permettant d'améliorer la nutrition; ii) de rassembler les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé notamment et d'aligner leurs politiques sectorielles afin d'améliorer la nutrition de façon durable; iii) de proposer des options de politiques modulables et des cadres institutionnels de nature à permettre de relever comme il convient les principaux défis nutritionnels dans un avenir proche; iv) d'encourager une grande cohérence, un meilleur alignement et une coordination plus efficace des politiques et des stratégies et de renforcer la coopération, notamment entre les secteurs alimentaire, agricole et sanitaire; v) de mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires à l'amélioration de la nutrition et vi) de définir les priorités de la coopération internationale en matière de nutrition à court et à moyen termes.

II. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE

5. Après la réunion technique préparatoire, le Conseil de la FAO, à sa cent quarante-huitième session, en décembre 2013, a demandé au Secrétariat mixte de la CIN2 d'élaborer la feuille de route d'un processus intergouvernemental prévoyant aussi des consultations avec des organisations de la société civile et du secteur privé et l'a encouragé à élaborer une version zéro du document final de la Conférence. Il a également invité le Président indépendant du Conseil à faciliter ce processus³.
6. En janvier 2014, à sa cent trente quatrième session, le Conseil exécutif de l'OMS a en outre demandé aux directeurs généraux de l'OMS et de la FAO: i) de constituer un groupe de travail conjoint chargé de préparer les projets de documents finaux; et ii) d'étudier la possibilité de réunir un groupe de travail à composition non limitée pour achever la mise au point des documents finaux⁴.
7. Le Groupe de travail conjoint, composé de deux membres au maximum représentant chacun des sept groupes régionaux de la FAO et chacune des six régions de l'OMS, a été dirigé par deux coprésidentes et deux co-vice-présidents. Il était chargé de préparer, en coopération avec le Secrétariat

¹ CL 2013/REP, paragraphes 80 et 81.

² *Actes de la réunion technique préparatoire de la deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN2)*, Rome (Italie), 13-15 novembre 2013.

³ CL 148/REP, paragraphe 11.

⁴ Décision EB 134(2), EB 134/DIV./3.

mixte, un projet de document politique et un projet de cadre d'action. Entre mars et septembre 2014, le Groupe de travail s'est réuni une fois par mois, au moindre coût, par vidéoconférence entre Genève et Rome.

8. Par la suite, une réunion proprement dite du Groupe de travail à composition non limitée, au cours de laquelle tous les membres de la FAO et de l'OMS avaient droit à la parole, s'est tenue en deux parties: à Genève les 22 et 23 septembre 2014, puis à Rome du 10 au 12 octobre 2014. Lors de cette réunion d'une durée de cinq jours, la négociation des documents finaux a été menée à bien et on est parvenu à un consensus sur l'ensemble du texte de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action⁵.

9. Des orientations concernant le processus préparatoire ont été fournies par le Comité directeur de la CIN2, qui incluait des représentants de la FAO et de l'OMS, ainsi que les partenaires suivants: l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, le Fonds international de développement agricole, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale du commerce.

10. Des partenaires des Nations Unies, d'autres organisations internationales, la société civile, la communauté de la recherche, des universités et des organisations du secteur privé ont été consultés au sujet des documents finaux de la CIN2 dans le cadre de plusieurs consultations publiques sur Internet. Ils ont également participé à la réunion du groupe de travail à composition non limitée, mentionné ci-dessus.

11. Pour favoriser la prise en compte des perspectives régionales dans les documents finaux, une note d'information sur la CIN2 a été présentée aux cinq Conférences régionales de la FAO qui ont eu lieu en 2014, à savoir: la trente-deuxième Conférence régionale pour le Proche-Orient, la trente-deuxième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Afrique, la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Europe et la trente-troisième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁶.

III. DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

12. Au total, 164 Membres de la FAO et de l'OMS, dont 162 États Membres, un Membre associé et l'Union européenne, ainsi que trois observateurs, étaient présents à la CIN2. Outre d'éminents invités d'honneur, plus de 2 200 personnes ont participé à la Conférence, dont 85 ministres, 23 vice-ministres, 82 ambassadeurs et 114 autres hauts fonctionnaires nationaux. Vingt-sept institutions des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales, ainsi que 164 organisations de la société civile et du secteur privé comptaient parmi les observateurs accrédités. La liste des pays et organisations participants figure dans le Rapport de la CIN2⁷.

13. La cérémonie d'ouverture a été suivie de cinq séances plénières de la Conférence, de trois tables rondes thématiques et de neuf événements en marge de la Conférence⁸. À sa séance d'ouverture, la CIN2 a adopté par acclamation la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action qui l'accompagne, reproduits respectivement à l'Annexe I et à l'Annexe II du présent

⁵ *Note des coprésidentes sur les documents finaux de la Conférence*, ICN2 2014/INF/5 Corr.1.

⁶ *Deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN2)*, Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, trente-troisième session, Santiago (Chili), 6-9 mai 2014, LARC/14/INF/9. Le même document a été soumis aux autres conférences régionales de la FAO.

⁷ *Rapport du Secrétariat mixte FAO/OMS de la Conférence*, décembre 2014, Annexe IV. La liste complète des participants est accessible au moyen d'un lien hypertexte inséré au paragraphe 3 du Rapport.

⁸ Conformément au calendrier approuvé qui figure dans le document ICN2 2014/INF/1 Rev.1.

document. Des déclarations de position ont été faites par l'Algérie, le Canada et les États-Unis d'Amérique⁹.

14. Au cours du débat général, 19 déclarations ont été prononcées par les invités de marque et autres personnalités éminentes, 134 déclarations par les chefs de délégations nationales et 21 déclarations par les représentants d'organisations ayant le statut d'observateur. Toutes les déclarations ont été mises en ligne sur le site de la CIN2¹⁰. Au nombre des invités d'honneur, Sa Sainteté le pape François a déclaré que ceux qui ont faim ont besoin de dignité et non de charité, Sa Majesté le roi Letsie III du Lesotho a souligné le coût de la faim en Afrique, Sa Majesté la reine Letizia d'Espagne a rappelé que la faim était la principale cause de maladie dans le monde et Son Altesse royale la princesse Haya bint Al Hussein a mis en garde contre l'inaction qui fait de nous des instruments de la faim.

15. Les tables rondes ont traité les thèmes suivants: i) La nutrition dans le programme de développement de l'après-2015; ii) Améliorer la cohérence des politiques en matière de nutrition, avec trois débats consacrés à la cohérence entre les politiques économiques et une modification positive des régimes alimentaires, la cohérence des politiques pour une agriculture qui tienne compte des questions de nutrition et l'intégration des questions de nutrition dans tous les secteurs; enfin iii) Gouvernance et obligation redditionnelle en matière de nutrition, avec deux débats portant séparément sur ces deux questions¹¹. Les résumés des présidents sur les délibérations des tables rondes ont été présentés à la séance de clôture de la Conférence¹².

16. Les thèmes des neuf manifestations parallèles étaient les suivants: Rendre compte de la nutrition et de la faim – Rapport mondial sur la nutrition et Indice de la faim dans le monde; ii) Rapport mondial sur la nutrition et Indice de la faim dans le monde; iii) Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) et initiative Obligation redditionnelle en matière de nutrition; iv) Améliorer l'impact des politiques agricoles et alimentaires sur la nutrition; v) Enfants en bonne santé, sociétés en croissance – Appui des réseaux de nutrition des Nations Unies aux efforts consentis par les pays pour réduire les retards de croissance; vi) Lutter contre l'excès pondéral et l'obésité; vii) Programmes de filets de sécurité – Transition vers des systèmes globaux de protection sociale, sous l'angle de la sécurité alimentaire et de la nutrition; viii) Relever le Défi Faim zéro, promouvoir l'éradication de la faim: Présence du système des Nations Unies à l'Expo Milan 2015 et coopération Sud-Sud dans la région Amérique latine et Caraïbes; et ix) Sécurité sanitaire des aliments: droit ou privilège? Pourquoi la sécurité sanitaire des aliments est un élément essentiel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle¹³.

17. En outre, trois manifestations spéciales ont été organisées préalablement à la Conférence, à Rome, à l'extérieur des locaux de la FAO, à savoir: i) une réunion des organisations de la société civile les 17 et 18 novembre 2014; ii) une réunion des représentants du secteur privé le 18 novembre 2014; enfin, iii) une réunion des parlementaires le 18 novembre 2014. Les résultats de ces trois manifestations spéciales ont été communiqués à la Conférence lors de la séance de clôture¹⁴. Par ailleurs, préalablement à la CIN2, le Mouvement SUN pour le renforcement de la nutrition a

⁹ Ces déclarations sont jointes au *Rapport du Secrétariat mixte FAO/OMS de la Conférence*, à l'Annexe I.

¹⁰ Les liens hypertexte pertinents sont fournis aux paragraphes 8 et 16 du *Rapport du Secrétariat mixte FAO/OMS de la Conférence*.

¹¹ Le lien hypertexte qui permet d'accéder au programme détaillé de chaque table ronde est inséré au paragraphe 21 du *Rapport du Secrétariat mixte FAO/OMS de la Conférence*.

¹² Les résumés des présidents de chaque table ronde sont reproduits à l'Annexe III du *Rapport du Secrétariat mixte FAO/OMS de la Conférence*.

¹³ Le lien hypertexte qui permet d'accéder au programme détaillé de chaque table ronde est inséré au paragraphe 25 du *Rapport du Secrétariat mixte FAO/OMS de la Conférence*.

¹⁴ Les déclarations des représentants lors des trois manifestations qui ont eu lieu avant la CIN2 sont reproduites à l'Annexe III du *Rapport du Secrétariat mixte FAO/OMS de la Conférence*.

également tenu son rassemblement annuel mondial au Programme alimentaire mondial à Rome, du 16 au 18 novembre 2014, et a communiqué ses conclusions lors d'un événement en marge de la CIN2.

18. Le rapport final de la CIN2 a été établi par le Secrétariat mixte FAO/OMS en décembre 2014, traduit dans toutes les langues de l'ONU et posté sur la page Web de la Conférence en janvier 2015¹⁵.

IV. RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE

19. Par l'adoption de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action, les dirigeants des pays du monde se sont de nouveau engagés à définir et mettre en œuvre des politiques nationales visant à éliminer la malnutrition et à transformer les systèmes alimentaires afin de garantir à tous un régime alimentaire nutritif.

Déclaration de Rome sur la nutrition

20. Conçue principalement comme une déclaration politique, la Déclaration de Rome sur la nutrition prend d'abord acte des problèmes multiples que pose la malnutrition dans la perspective d'un développement inclusif et durable, et en matière de santé; elle présente ensuite une vision commune pour une action mondiale visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition; enfin, elle énonce 10 engagements conçus spécifiquement pour s'attaquer à la malnutrition dans les décennies à venir.

- a) Éliminer la faim à l'échelle mondiale et prévenir toute forme de malnutrition;
- b) Investir davantage dans des interventions et actions efficaces de nature à améliorer le régime alimentaire et la nutrition des populations;
- c) Renforcer les systèmes alimentaires durables, de la production à la consommation et dans tous les secteurs concernés, en élaborant des politiques cohérentes des pouvoirs publics;
- d) Faire une plus large place à la nutrition dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents et adapter les ressources nationales en conséquence;
- e) Améliorer la nutrition en renforçant les capacités humaines et institutionnelles grâce à des travaux pertinents de recherche-développement, à l'innovation et au transfert des technologies appropriées;
- f) Renforcer et faciliter les contributions et l'action de toutes les parties prenantes et promouvoir la collaboration au sein des pays et entre eux;
- g) Élaborer des politiques, programmes et initiatives visant à assurer une alimentation saine pendant toute la vie;
- h) Donner aux populations les moyens dont elles ont besoin et mettre en place un environnement favorable leur permettant de choisir en connaissance de cause les produits alimentaires, pour un mode d'alimentation sain et des pratiques appropriées d'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge grâce à une amélioration de l'information et de l'éducation en matière de santé et de nutrition;
- i) Concrétiser les engagements de la Déclaration de Rome sur la nutrition par la mise en œuvre du Cadre d'action;
- j) Envisager comme il se doit d'intégrer la vision et les engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition dans le processus du programme de développement pour l'après-2015, en établissant notamment un éventuel objectif mondial connexe.

¹⁵ Le Rapport du Secrétariat mixte FAO/OMS de la Conférence est disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-mm531f.pdf>.

Cadre d'action

21. Le Cadre d'action énonce un ensemble d'options et de stratégies, sous la forme de 60 mesures recommandées, qui indiquent la marche à suivre pour concrétiser les engagements inscrits dans la Déclaration de Rome sur la nutrition. Les principaux messages qui ressortent du Cadre d'action sont les suivants:

- a) La mise en œuvre efficace de politiques d'amélioration de la nutrition nécessite un environnement politique favorable, à savoir un engagement politique explicite, des investissements plus importants, des politiques et plans intéressant l'ensemble de l'administration ainsi que des mécanismes de gouvernance réunissant les diverses parties prenantes;
- b) Les systèmes alimentaires durables sont essentiels pour favoriser l'adoption de régimes alimentaires sains et l'on a besoin de solutions innovantes dans ce domaine;
- c) L'information et l'éducation sur les modes d'alimentation sains sont indispensables, mais il faut aussi donner plus de moyens aux consommateurs en créant des environnements alimentaires qui leur permettent de se procurer des aliments sûrs, variés et sains;
- d) Si l'approche fondée sur les systèmes alimentaires est essentielle, il faut aussi mener une action cohérente dans les autres secteurs. On citera par exemple le commerce et les investissements internationaux, l'éducation et l'information sur la nutrition, la protection sociale, la réalisation, dans le cadre du système de santé, d'interventions directes en matière de nutrition et la fourniture d'autres services de santé (nutrition, eau, assainissement et hygiène, et sécurité sanitaire des aliments);
- e) Les objectifs mondiaux existants en ce qui concerne l'amélioration de la nutrition chez la mère, le nourrisson et l'enfant en bas âge et la réduction des facteurs de risque de maladies non transmissibles peuvent être utilisés aux fins de l'obligation de rendre des comptes.

22. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'agir au niveau du pays en concertation avec un vaste éventail de parties prenantes. C'est pourquoi les recommandations s'adressent principalement aux gouvernements. En fonction de leurs besoins, de leur situation et de leurs priorités, ceux-ci décideront s'il convient d'incorporer les politiques et les mesures recommandées dans les plans nationaux couvrant la nutrition, la santé, l'agriculture, l'éducation, le développement et les investissements. Par ailleurs, le système des Nations Unies – et en particulier la FAO et l'OMS – et d'autres organisations internationales et régionales ont un rôle important à jouer pour appuyer les efforts déployés sur les plans national et régional, renforcer la coopération internationale et suivre les activités issues de la CIN2.

23. Les 60 recommandations du Cadre d'action nécessitent diverses mesures qui peuvent être regroupées en six volets, comme suit:

- a) *Création d'un environnement favorable à une action efficace* (recommandations 1 à 7);
- b) *Renforcement des mesures à l'appui de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains* (recommandations 8 à 16);
- c) *Réalisation des objectifs mondiaux en matière d'alimentation et de nutrition, par le truchement de politiques en matière de commerce et d'investissement* (recommandations 17 et 18);
- d) *Amélioration de la protection sociale, de l'éducation et de l'information nutritionnelles afin de renforcer les capacités* (recommandations 19 à 24);
- e) *Création de systèmes de santé efficaces et résilients pour faire face à toutes les formes de malnutrition* (recommandations 25 à 57);

- f) *Amélioration des mécanismes relatifs à l'obligation de rendre compte en matière de nutrition* (recommandations 58 à 60).

V. SUITE DONNÉE À LA CONFÉRENCE

A. Mesures prises au sein de la FAO

Intégration de la nutrition dans le Cadre stratégique

24. Dans le prolongement direct de la CIN2, la nutrition a été inscrite en tant que thème transversal dans le Plan à moyen terme révisé 2014-2017, au titre de l'Objectif 6 (Qualité, connaissances et services techniques)¹⁶, ce dont le Conseil s'est félicité à sa cent cinquante et unième session, en mars 2015. La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition seront assurées par une nouvelle résultante de l'Objectif 6, «Qualité, connaissances et services techniques» qui définit les indicateurs et les ressources pour l'encadrement technique général des activités de la FAO dans le domaine de la nutrition et l'appui technique qu'elle fournit aux pays membres, tout en encourageant la mise en œuvre d'un ensemble de normes minimales et une démarche à l'échelle de l'Organisation aux fins de l'intégration de la nutrition dans tous les objectifs stratégiques, dans le cadre de la stratégie et de la vision de la FAO pour la nutrition¹⁷. La résultante 6.5 couvrira aussi l'appui technique pour la mobilisation de ressources et la communication en matière de nutrition, ainsi que la coordination stratégique et opérationnelle au sein du système des Nations Unies, notamment la collaboration avec les organismes des Nations Unies aux fins de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Rome sur la nutrition.

25. L'approbation des *Directives pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition* par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à sa cinquième session (19-23 janvier 2015), est une récente illustration de ces efforts¹⁸. Ces Directives prônent le développement d'une agriculture tenant compte de la nutrition, qui se base sur la teneur nutritionnelle de la biodiversité afin de lutter contre toutes les formes de malnutrition.

26. La Division de la nutrition coordonne les travaux menés par la FAO dans le domaine de la nutrition et établit des rapports à leur sujet, par l'intermédiaire d'une équipe composée de représentants des bureaux et des équipes de base chargées des objectifs stratégiques, qui se chargent des activités liées à la nutrition.

27. En 2015, et pendant le prochain exercice biennal, la FAO développera des activités en appui à la mise en œuvre des conclusions de la CIN2, tout particulièrement dans les cinq sections du Cadre d'action qui ont directement trait au mandat de l'Organisation. On trouvera ci-après des exemples d'activités en cours qui seront intensifiées.

Un environnement favorable à une action efficace

28. Afin d'améliorer et de contrôler l'impact nutritionnel des politiques et des programmes alimentaires et agricoles, la FAO renforcera son assistance technique aux pays et intensifiera son action dans le domaine du développement des capacités en matière d'intégration de la nutrition dans les politiques et les programmes sectoriels relatifs aux systèmes alimentaires. Pour y parvenir, elle diffusera des instruments, des outils et des directives essentiels qui permettront de faciliter la formation et le renforcement des capacités sur les questions nutritionnelles, qu'il s'agisse des aliments proprement dits ou des régimes alimentaires. La FAO continuera également d'œuvrer avec ses

¹⁶ C 2015/3.

¹⁷ PC 112/2.

¹⁸ *Biodiversité et Nutrition*, CGRFA-15/15/6.

partenaires, comme le FIDA, l'Union africaine et la Banque mondiale, pour intégrer la nutrition dans les programmes d'investissement agricole.

29. En partenariat avec l'OMS, la FAO continuera de fournir des avis scientifiques sur la nutrition à la Commission du Codex Alimentarius, par l'intermédiaire du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires. La FAO intensifiera ses activités en matière d'étiquetage alimentaire et nutritionnel et mettra au point un manuel sur l'étiquetage nutritionnel destiné aux pays qui souhaitent renforcer leurs capacités pour introduire des politiques et programmes dans ce domaine et garantir aux consommateurs l'accès à des informations claires sur la qualité nutritionnelle des aliments.

Des systèmes alimentaires durables pour favoriser des régimes sains

30. La FAO continuera d'aider les pays à réviser et à mettre à jour leurs politiques, stratégies, plans d'investissement et programmes alimentaires et agricoles, avec pour objectif une meilleure intégration des politiques pour des systèmes alimentaires de nature à améliorer la nutrition par le biais de l'objectif stratégique 4.

31. La collaboration entre les différents départements et divisions de la FAO sera renforcée pour de meilleurs résultats en matière de nutrition grâce à des chaînes de valeur optimales, qui associent en particulier les petits agriculteurs et les exploitants familiaux.

Commerce et investissements internationaux

32. La FAO continuera de fournir aux pays des informations et des analyses afin de guider la formulation et la mise en œuvre de politiques et de réglementations dans les domaines du commerce et de l'investissement de nature à améliorer les schémas de consommation et l'état nutritionnel. Il s'agira, notamment, de fournir un appui dans le cadre de l'application des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires qui mettent l'accent sur la valeur nutritive des produits alimentaires et agricoles. En diffusant ces connaissances, l'édition 2015 de *La situation des marchés des produits agricoles* permettra de mieux comprendre la relation entre commerce et effets du point de vue nutritionnel.

33. Pour permettre aux pays de participer plus efficacement aux négociations commerciales régionales et multilatérales, la FAO renforcera leurs capacités de manière à ce qu'ils intègrent dans leurs politiques, leurs stratégies et leurs lois agricoles des lignes directrices internationales relatives à l'investissement responsable en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

34. La FAO facilitera le dialogue entre les acteurs du secteur public et du secteur privé sur la mise en place de systèmes fondés sur des règles pour les interventions de politique commerciale, afin de mettre en place un environnement plus propice aux investissements en faveur du développement des systèmes alimentaires et, partant, d'assurer une meilleure sécurité alimentaire.

35. La FAO poursuivra son appui technique et son assistance en matière de politiques au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) par le biais du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), pour améliorer la planification des investissements qui tiennent compte de la nutrition, tout en appliquant à plus grande échelle les leçons apprises dans d'autres régions, par exemple en Asie et dans la région Amérique latine et Caraïbes, après les avoir dûment adaptées.

Éducation nutritionnelle et information sur la nutrition

36. La FAO renforcera et élargira ses activités dans le domaine de l'information et de l'éducation à la nutrition. À cet effet, elle définira et encouragera les options stratégiques appropriées et mettra au point un ensemble d'outils visant à créer les capacités institutionnelles nécessaires à la promotion de régimes alimentaires sains. La FAO fournira également un appui direct aux pays en matière

d'élaboration et d'application de recommandations nutritionnelles, en collaboration avec d'autres partenaires, notamment l'OMS. En outre, la FAO procédera à un examen des recommandations nutritionnelles nationales et internationales qui abordent le concept de régime alimentaire durable et sain, en vue de réviser les indications à caractère scientifique fournies au niveau international dans ce domaine.

37. La FAO renforcera et élargira ses activités visant à intégrer l'éducation à la nutrition dans les programmes en vue de promouvoir l'adoption de modes d'alimentation sains tout au long de la vie. Des activités seront mises en place pour aider les pays à définir des normes en matière de nutrition pour des programmes d'alimentation scolaire durables et reposant sur l'agriculture locale. Des liens seront établis avec les initiatives dites «de la ferme à l'école» pour favoriser les synergies et l'intégration et améliorer les résultats liés à la nutrition infantile.

Protection sociale

38. La FAO aidera les pays et ses partenaires à intégrer la nutrition dans les politiques et les programmes de protection sociale et de renforcement de la résilience, dans le cadre des objectifs 3 et 5, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des partenaires en matière de planification tenant compte de la nutrition, et fournira des conseils techniques pour l'amélioration et le contrôle de l'impact nutritionnel des programmes de protection sociale et de résilience.

39. La FAO s'emploie à renforcer les stratégies et les programmes alimentaires et nutritionnels en Afrique, Amérique latine et Caraïbes afin d'améliorer la nutrition des enfants, et ce en inscrivant l'éducation nutritionnelle dans des programmes durables d'alimentation scolaire et en les liant à l'agriculture locale. L'initiative Acheter aux Africains pour l'Afrique, menée conjointement par le PAM, la FAO et le Brésil, vise à promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à appuyer la création de revenus pour les ménages en misant sur la production des potagers familiaux pour approvisionner les cantines scolaires dans cinq pays d'Afrique, ce qui contribue à la mise en œuvre du Partenariat renouvelé pour en finir avec la faim en Afrique.

Mise en service du Fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition

40. Comme suite à la recommandation n° 4 du Cadre d'action, qui appelle à une augmentation des investissements responsables et durables dans la nutrition et à la production de ressources supplémentaires au moyen d'outils de financement novateurs, la FAO a mis en place le Fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition afin d'aider les gouvernements à traduire les engagements de la CIN2 dans la pratique.

41. Ce fonds d'affectation spéciale multidonateurs est destiné à devenir le canal privilégié au sein de l'Organisation pour recueillir des contributions sans affectation particulière ou d'affectation générale en faveur de la nutrition, permettant ainsi de mobiliser des ressources au profit de programmes et de projets menés dans les pays pour: i) stimuler la mise en place d'environnements favorables à la nutrition; ii) favoriser des systèmes alimentaires durables pour une alimentation saine; iii) appuyer des investissements et des échanges commerciaux qui favorisent la nutrition; iv) renforcer l'éducation et l'information nutritionnelles; v) améliorer la sécurité sanitaire des aliments, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène; vi) améliorer la protection sociale pour une meilleure nutrition; et vii) assurer l'obligation de rendre compte en ce qui concerne la suite donnée à la CIN2 grâce à des mécanismes améliorés de suivi.

42. Un Comité directeur, composé de représentants des principaux bailleurs de fonds, de la société civile et du secteur privé, fournira des orientations stratégiques et définira les priorités pour les activités financées au titre du Fonds.

43. À sa cent cinquante et unième session, le Conseil a encouragé les partenaires fournisseurs de ressources à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale. En conséquence, un appel à contributions volontaires a été lancé au début d'avril 2015. Par une lettre du Directeur général, les partenaires fournisseurs de ressources ont été invités à soutenir les activités de la FAO sur le

renforcement de la nutrition au moyen du Fonds, en particulier pour financer des activités, des programmes et des projets liés à la nutrition et découlant des engagements pris lors de la CIN2. La FAO saisit aussi toutes les occasions, à caractère officiel ou non, pour encourager les partenaires de ressources à contribuer au Fonds tant dans le cadre de leur cycle de financement habituel que par le biais de mesures ponctuelles.

44. Une capacité dédiée a été renforcée au sein de la Division de la nutrition (ESN). En plus d'aider à coordonner les activités de suivi de la CIN2, elle apportera son concours à la mise en œuvre du plan d'action du Fonds en matière de mobilisation de ressources, de gestion et de communication, tout en veillant à ce que la planification et le fonctionnement des projets et programmes soient adéquats. Dans ce contexte, deux postes du cadre organique doivent être ouverts à ESN au titre du Programme de travail et budget 2016-2017 pour les activités prioritaires relatives à la nutrition.

45. En outre, afin de renforcer la capacité opérationnelle de l'Organisation sur le terrain en matière de nutrition, et conformément à la politique de décentralisation et de mobilité, des nutritionnistes sont actuellement déployés dans les bureaux décentralisés.

Rapports sur la suite à donner à la CIN2, à l'intention des organes directeurs de la FAO

46. Conformément aux recommandations du Cadre d'action relatives à l'obligation de rendre des comptes, il est demandé aux organes directeurs de la FAO d'envisager d'inscrire la présentation de rapports relatifs à l'ensemble des suites données à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition à l'ordre du jour de leurs réunions ordinaires. Avant le présent rapport, des documents similaires ont été soumis au Conseil à ses sessions de décembre 2014 et de mars 2015¹⁹. Ces rapports doivent continuer d'être inscrits à l'ordre du jour des sessions futures du Conseil et de la Conférence, selon qu'il conviendra, afin d'assurer un suivi ininterrompu de la mise en œuvre des engagements de la CIN2.

47. Les conférences régionales, dont il est fait explicitement mention dans la recommandation 60 du Cadre d'action, devraient également recevoir ces rapports de suivi, lorsqu'elles se réuniront au cours de l'année 2016 et de l'exercice biennal suivant, selon qu'il conviendra.

48. De même, les comités techniques pourraient examiner les questions de nutrition liées à la mise en œuvre des recommandations de la CIN2 dans le cadre de leurs mandats respectifs, et donner des orientations.

B. Mesures prises en collaboration avec d'autres institutions

Approbation des conclusions de la CIN2 par l'Assemblée générale des Nations Unies

49. La Déclaration de Rome sur la nutrition recommandait à l'Assemblée générale de souscrire aux deux documents finaux de la CIN2 et d'envisager de déclarer une décennie d'action pour la nutrition, de 2016 à 2025 (paragraphe 17). Ainsi, à la fin du mois de novembre 2014, le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS ont adressé une recommandation au Secrétaire général, tendant à ce que celui-ci invite l'Assemblée générale des Nations Unies à donner suite à cette recommandation. Cette mesure a été notée avec satisfaction par le Conseil à sa cent cinquante et unième session.

50. L'objectif premier de la décennie d'action en faveur de la nutrition est de traduire les engagements pris et énoncés dans la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action qui l'accompagne en actions durables et cohérentes, au sein des gouvernements et du système des Nations Unies; la coordination générale des projets, à l'échelon international, sera assurée conjointement par la FAO et l'OMS. Cette initiative sera l'occasion, sur une période de dix ans, de mettre en œuvre des

¹⁹ *Deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN2) (19-21 novembre 2014)*, CL 150/10 et CL 151/9.

mesures efficaces qui permettront aux pays de progresser de manière sensible dans la lutte contre la malnutrition, avec des objectifs clairement définis.

51. La FAO et l'OMS ont rédigé et présenté une note conceptuelle à l'organisme pertinent à New York, en février 2015. Celle-ci montrait de quelle manière la décennie d'action en faveur de la nutrition permettrait aux gouvernements, au système des Nations Unies et aux autres parties prenantes de mettre en œuvre des mesures durables et cohérentes, et comment elle permettrait d'unifier diverses initiatives autour de la nutrition.

52. Différentes mesures ont été prises, en collaboration avec l'OMS et en liaison avec les entités compétentes du système des Nations Unies à New York, afin de faciliter le processus par lequel l'Assemblée générale de l'ONU serait en mesure: i) de faire sienne la Déclaration de Rome sur la nutrition, accompagnée du Cadre d'action; et ii) de proclamer une décennie d'action en faveur de la nutrition (2016-2025). Dans ce cadre, la FAO et l'OMS, en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies, s'emploient à définir la teneur de la décennie d'action proposée. Conformément aux directives de l'ONU sur la proclamation de décennies internationales, ces initiatives doivent être assorties d'un projet de programme d'action doté d'objectifs clairement définis et décrivant les activités à mener aux niveaux international, régional et national.

Coordination et collaboration en matière de nutrition

53. À sa cent-cinquantième session, le Conseil a noté que les initiatives visant à améliorer la coordination en matière de nutrition au sein du système des Nations Unies devaient passer par un renforcement des mécanismes en place. Il s'est félicité que d'autres mesures soient envisagées pour permettre au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de faire office de principale enceinte mondiale intergouvernementale associant également les diverses parties prenantes pour la nutrition. Lors des réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif le 2 février et le 2 mars 2015, un document sur le CSA et sur son rôle dans la promotion de la nutrition a été examiné. De manière générale, les participants à la réunion ont souscrit au point de vue selon lequel le CSA devait jouer un rôle plus visible dans la nutrition et, à cet égard, le Bureau du CSA est convenu d'un certain nombre de mesures à court terme. À moyen et long termes, d'autres options seront examinées dans le cadre du Programme de travail pluriannuel du CSA.

54. À la même session, le Conseil a également encouragé la FAO à élaborer, en coopération avec d'autres partenaires des Nations Unies, un mécanisme uniforme de suivi des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des résultats de la CIN²⁰. La FAO continuera à collaborer avec les organismes pertinents du système des Nations Unies, les organisations internationales et d'autres partenaires en vue de l'élaboration du Rapport mondial annuel sur la nutrition.

55. Par ailleurs, insistant sur le fait que la nutrition était essentielle dans l'optique d'un développement durable, le Conseil a indiqué qu'il attendait avec intérêt l'intégration du Cadre d'action dans le programme de développement pour l'après-2015²¹. À cet égard, le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, avec la contribution de la FAO, de l'OMS et d'autres institutions des Nations Unies, a élaboré un document de politique générale délimitant les domaines potentiels d'intégration de la nutrition dans les 17 objectifs de développement durable proposés, assortis d'indicateurs pertinents²².

56. À sa cent cinquante et unième session, le Conseil s'est déclaré satisfait des mesures ci-dessus, prises par la FAO en collaboration avec ses partenaires.

²⁰ CL 150/REP, paragraphe 43-d).

²¹ CL 150/REP, paragraphe 45.

²² <http://unscn.org/en/publications/nutrition-and-post-2015-agenda>.

Diffusion des conclusions de la CIN2 à l'Expo Milan

57. L'Expo Milan 2015, qui aura pour thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie», servira de plateforme pour diffuser plus largement les messages de la CIN2 en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et en promouvoir les conclusions, renforçant ainsi la cohérence, les synergies et le rapprochement entre les deux événements, et ceci conformément au paragraphe 14 p) de la Déclaration de Rome sur la nutrition. À cet égard, la FAO participera aux événements suivants, prévus au programme de l'Expo Milan: i) Les idées d'Expo 2015 – vers la Charte de Milan; ii) Agrobiodiversité et amélioration de la nutrition humaine; et iii) Le Programme de développement pour l'après-2015: sécurité alimentaire et nutritionnelle et agriculture durable. Tous ces événements seront autant d'occasions de répercuter les messages de la CIN2.

VI. SUITE QUE LA CONFÉRENCE EST INVITÉE À DONNER

58. La Conférence est invitée à:

- a) Approuver la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action de la CIN2;
- b) Inviter instamment les Membres de la FAO à mettre en œuvre les engagements et recommandations de la CIN2;
- c) Demander aux partenaires fournisseurs de ressources de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition
- d) Donner des indications sur les mesures à adopter pour l'avenir pour donner suite à la CIN2.

DÉCLARATION DE ROME SUR LA NUTRITION

Nous félicitant de la participation des chefs d'État et de gouvernement et d'autres invités de haut niveau,

1. Nous, ministres et représentants des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), réunis à Rome du 19 au 21 novembre 2014 à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, organisée conjointement par la FAO et l'OMS, pour examiner les défis multiples que pose la malnutrition sous toutes ses formes et identifier les moyens de les relever au cours des prochaines décennies.

2. Réaffirmant les engagements pris en 1992 à la première Conférence internationale sur la nutrition, aux Sommets mondiaux de l'alimentation de 1996 et 2002 et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009, ainsi que les engagements pris au regard des cibles et plans d'action internationaux pertinents, et notamment les cibles mondiales 2025 de l'OMS en matière de nutrition et le Plan d'action mondial 2013-2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

3. Réaffirmant le droit de chacun d'avoir accès à une alimentation sûre, suffisante et nutritive dans l'exercice du droit à une alimentation adéquate, ainsi que le droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

Défis multiples que pose la malnutrition s'agissant d'un développement durable sans laissés-pour-compte et de la santé

4. Reconnaissons que la malnutrition sous toutes ses formes – dénutrition, carences en micronutriments, excès pondéral et obésité – non seulement nuit à la santé et au bien-être des populations en compromettant le développement physique et cognitif, ainsi que le système immunitaire, en exposant davantage les personnes aux maladies transmissibles et non transmissibles, en restreignant la réalisation du potentiel humain et en réduisant la productivité, mais constitue également un lourd fardeau, sous la forme de conséquences socioéconomiques négatives pour l'individu, la famille, la communauté et l'État.

5. Reconnaissons que les causes profondes de la malnutrition et les facteurs qui la favorisent sont complexes et multifactoriels:

- a) la pauvreté, le sous-développement, une situation économique et sociale défavorisée sont les principaux responsables de la malnutrition, que ce soit dans les villes ou dans les zones rurales;
- b) l'impossibilité d'accéder à tout moment à une alimentation suffisante, qui soit adéquate aussi bien en quantité qu'en qualité, en accord avec les croyances, la culture, les traditions, les habitudes et préférences alimentaires des individus et conforme aux lois et obligations nationales et internationales;
- c) la malnutrition est souvent aggravée par des pratiques inappropriées en matière d'alimentation et de soins appliquées aux nourrissons et aux jeunes enfants, un assainissement et une hygiène défectueux, le manque d'accès à l'éducation, à des systèmes de santé de qualité et à l'eau potable, les infections transmises par les aliments et les parasitoses, ainsi que l'ingestion de quantités dangereuses de contaminants chimiques avec des aliments dont la sécurité sanitaire laisse à désirer, du stade de la production à celui de la consommation;

- d) les épidémies, notamment celle de la maladie due au virus Ebola, constituent d'immenses défis pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

6. Reconnaissons que différentes formes de malnutrition coexistent au sein de la plupart des pays; si tous les groupes socioéconomiques sont concernés par les risques alimentaires, il existe cependant d'importantes inégalités en ce qui concerne la situation nutritionnelle, l'exposition au risque et le caractère adéquat de l'apport énergétique et de l'apport en nutriments, à la fois d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays.

7. Reconnaissons que certains changements socioéconomiques et environnementaux peuvent avoir un impact sur les habitudes en matière d'alimentation et d'activité physique, exposant davantage à l'obésité et aux maladies non transmissibles en raison d'un mode de vie de plus en plus sédentaire et d'une consommation accrue d'aliments à forte teneur en matières grasses, notamment en matières grasses saturées et en acides gras trans, en sucre et en sel/sodium.

8. Reconnaissons la nécessité d'agir face aux impacts du changement climatique et d'autres facteurs environnementaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier sur la quantité, la qualité et la diversité des aliments produits, en prenant les mesures nécessaires pour lutter contre les effets négatifs.

9. Reconnaissons que les situations conflictuelles et post-conflictuelles, les crises humanitaires et les crises prolongées, imputables, notamment, à des sécheresses, à des inondations, à la désertification, ainsi qu'à des pandémies, compromettent la sécurité alimentaire et la nutrition.

10. Reconnaissons que les actuels systèmes alimentaires sont de plus en plus sollicités afin de fournir à chacun des aliments adéquats, sûrs, variés et riches en nutriments qui contribuent à une alimentation saine, en raison, notamment, des contraintes imposées par la rareté des ressources, la dégradation de l'environnement ainsi que des modes de production et de consommation non durables, les pertes et gaspillages alimentaires et une distribution déséquilibrée.

11. Reconnaissons que le commerce est un élément fondamental de la sécurité alimentaire et de la nutrition et que les politiques commerciales doivent tendre vers le renforcement de la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, par le truchement d'un système commercial mondial équitable et déterminé par les forces du marché et réaffirmons la nécessité de s'abstenir de mesures unilatérales qui ne sont pas conformes au droit international et en particulier à la Charte des Nations Unies et qui mettent en danger la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que l'indiquait la Déclaration de Rome de 1996.

12. Notons avec une profonde préoccupation que malgré les résultats non négligeables obtenus dans de nombreux pays, on n'a observé, pendant les dernières décennies, que des progrès faibles et inégaux en matière de réduction de la malnutrition et les estimations montrent que:

- a) la prévalence de la sous-alimentation a reculé dans des proportions modérées, mais les chiffres estimatifs en valeur absolue, soit 805 millions de personnes souffrant de sous-alimentation chronique entre 2012 et 2014, demeurent inacceptablement élevés;
- b) la malnutrition chronique, mesurée par le retard de croissance, a baissé, mais en 2013, elle touchait encore 161 millions d'enfants de moins de 5 ans, la malnutrition aiguë (dépérissement) concernant quant à elle 51 millions d'enfants de moins de 5 ans;
- c) la dénutrition, principale cause profonde de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, a été à l'origine de 45 pour cent des décès d'enfants dans le monde en 2013;
- d) plus de 2 milliards de personnes souffrent de carences en micronutriments, notamment, mais pas exclusivement, en vitamine A, en iode, en fer et en zinc;

- e) l'excès pondéral et l'obésité de l'enfant et de l'adulte ont progressé rapidement dans toutes les régions, touchant 42 millions d'enfants de moins de 5 ans (excès pondéral) en 2013 et plus de 500 millions d'adultes (obésité) en 2010;
- f) les facteurs de risque alimentaires, associés à une activité physique insuffisante, ont un poids de près de 10 pour cent du fardeau mondial de la maladie et de l'invalidité.

Vision commune pour une action mondiale visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition

13. Réaffirmons:

- a) qu'il est impératif, pour des raisons sanitaires, éthiques, politiques, sociales et économiques, de mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes, en tenant compte tout particulièrement des besoins spéciaux des enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des autres groupes vulnérables, ainsi que des personnes en situation de crise humanitaire;
- b) que les politiques nutritionnelles devraient favoriser une alimentation variée, équilibrée et saine à tous les stades de la vie. Elles devraient notamment faire une place particulière aux mille premiers jours allant du début de la grossesse à l'âge de 2 ans, aux femmes enceintes, aux femmes allaitantes, aux femmes en âge de procréer et aux adolescentes, en favorisant et en soutenant les soins et les pratiques alimentaires, dont l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement jusqu'à l'âge de 2 ans et au-delà, avec une alimentation d'appoint appropriée. Une alimentation saine dans les écoles maternelles, les écoles, les institutions publiques, les lieux de travail, les foyers et les familles devrait être encouragée;
- c) qu'un appui à une action coordonnée des divers acteurs de l'ensemble des secteurs concernés sur les plans international, régional, national et communautaire doit être consenti par l'intermédiaire de politiques, programmes et initiatives transversaux et cohérents, notamment dans le domaine de la protection sociale, afin d'alléger les fardeaux multiples de la malnutrition et de promouvoir des systèmes alimentaires durables;
- d) L'alimentation ne devrait jamais être utilisée comme instrument de pression politique et économique;
- e) que l'instabilité excessive des prix des aliments et des produits agricoles peut avoir une incidence négative sur la sécurité alimentaire et la nutrition, doit être suivie de plus près et nécessite une intervention en raison des problèmes qu'elle pose;
- f) que les améliorations de l'alimentation et de la nutrition passent par des cadres législatifs pertinents pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, y compris en ce qui concerne le bon usage des produits agrochimiques, grâce à la promotion de la participation aux activités de la Commission du Codex Alimentarius pour l'élaboration de normes internationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, ainsi que pour améliorer les informations destinées aux consommateurs, tout en évitant les techniques inappropriées de commercialisation et de publicité s'agissant des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants, ainsi que le recommande la Résolution WHA63.14;
- g) que les données et indicateurs sur la nutrition, ainsi que les capacités de l'ensemble des pays et l'appui à ces derniers, en particulier les pays en développement, en matière de collecte et d'analyse des données, doivent être améliorés afin de renforcer l'efficacité de la surveillance nutritionnelle, de la prise de décisions et de la reddition de comptes;

- h) qu'il est nécessaire de renforcer les moyens d'action des consommateurs grâce à des informations et à une éducation améliorées reposant sur des bases scientifiques dans les domaines de la santé et de la nutrition afin qu'ils puissent opérer en connaissance de cause leurs choix de consommation des produits alimentaires pour se nourrir sainement;
- i) que la nutrition devrait être intégrée dans les systèmes nationaux de santé, ceux-ci donnant à tous accès à des services de santé intégrés, dans l'optique de la continuité des soins, notamment par la promotion de la santé et la prévention des maladies, le traitement et la réadaptation, et contribuant à la réduction des inégalités en répondant aux besoins et vulnérabilités d'ordre nutritionnel propres aux différents groupes de population;
- j) que les politiques nutritionnelles devraient faire une place particulière aux femmes et avoir pour effet une autonomisation des femmes et des jeunes filles, contribuant ainsi à donner aux femmes le plein accès, en toute égalité, à la protection sociale et aux ressources, y compris, notamment aux revenus, à la terre, aux ressources en eau, aux services financiers, à l'éducation, à la formation, à la science, à la technologie et aux services de santé, favorisant de ce fait la sécurité alimentaire et la santé.

14. Reconnaissions:

- a) que la coopération internationale et l'aide publique au développement en faveur de la nutrition devraient, selon le cas, appuyer ou compléter les stratégies, les politiques, les programmes et les initiatives de surveillance en matière de nutrition sur le plan national;
- b) que la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale est favorisée par des systèmes alimentaires durables, équitables, accessibles dans tous les cas, résilients et multiformes;
- c) qu'une action collective est importante pour améliorer la nutrition et nécessite une collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les communautés;
- d) que le caractère non discriminatoire et sûr de l'accès aux ressources et de l'utilisation de celles-ci conformément au droit international est important pour la sécurité alimentaire et la nutrition;
- e) que les systèmes alimentaires et agricoles, qui englobent les cultures, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture, doivent être pris en compte dans leur ensemble dans le cadre de politiques publiques concertées, y compris sous l'angle des ressources, de l'investissement, de l'environnement, des populations, des institutions et des processus de production, de transformation, d'entreposage, de distribution, de préparation et de consommation des aliments;
- f) que les familles d'agriculteurs, les petits agriculteurs et en particulier les agricultrices jouent un rôle important dans la réduction de la malnutrition et devraient, à ce titre, être soutenus par des politiques intégrées et multisectorielles des pouvoirs publics, selon que de besoin, de nature à renforcer leur capacité de production, à accroître leurs revenus et à renforcer leur résilience;
- g) qu'il y a, en raison des guerres, des occupations, du terrorisme, des troubles civils et des catastrophes naturelles, des foyers de maladie et des épidémies, ainsi que des violations des droits de l'homme et des politiques socioéconomiques inappropriées, des dizaines de millions de réfugiés, de personnes déplacées, de civils non combattants victimes de la guerre et de migrants, qui sont parmi les groupes les plus vulnérables sur le plan nutritionnel. Les ressources dont on dispose pour prendre soin de ces groupes et pour les réinsérer sont souvent très insuffisantes et les carences nutritionnelles sont fréquentes. Toutes les parties

responsables devraient coopérer afin d'assurer l'acheminement et la distribution, dans des conditions de sécurité et sans retard, des denrées alimentaires et des fournitures médicales à ceux qui en ont besoin, dans le respect des croyances, des cultures, des traditions, des habitudes et préférences alimentaires des individus, conformément à la législation nationale, au droit et aux obligations internationaux et à la Charte des Nations Unies;

- h) que l'investissement agricole responsable¹ et notamment dans les petites exploitations et l'agriculture familiale, ainsi que dans les systèmes alimentaires, est indispensable pour venir à bout de la malnutrition;
- i) que les gouvernements devraient protéger les consommateurs, en particulier les enfants, contre la publicité et la commercialisation abusives d'aliments;
- j) que pour améliorer la nutrition, il faut assurer des régimes alimentaires sains, équilibrés et variés, y compris, le cas échéant, les régimes alimentaires traditionnels, satisfaire les besoins en nutriments de toutes les classes d'âge et de tous les groupes ayant des besoins nutritionnels particuliers tout en évitant les excès de matières grasses saturées, de sucres et de sel/sodium et éliminer la quasi-totalité des acides gras trans, notamment;
- k) que les systèmes alimentaires doivent permettre d'un bout à l'autre de l'année un accès à des aliments qui répondent aux besoins nutritionnels des populations et favoriser les modes d'alimentation sains;
- l) qu'il est nécessaire que les systèmes alimentaires contribuent à prévenir et éviter les maladies infectieuses et notamment les zoonoses et à parer à la résistance aux antimicrobiens;
- m) que les systèmes alimentaires, englobant tous les éléments de la production, de la transformation et de la distribution, devraient être durables, résilients et en mesure de fournir de façon équitable des aliments plus variés, prenant dûment soin d'évaluer les impacts sur l'environnement et la santé;
- n) qu'il faudrait réduire les pertes et les gaspillages de produits alimentaires d'un bout à l'autre de la filière alimentaire, en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement durable;
- o) que les organismes des Nations Unies, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les institutions financières internationales et régionales, doivent collaborer plus efficacement à l'appui des efforts nationaux et régionaux, selon le cas et renforcer la coopération internationale et l'aide au développement afin d'accélérer les progrès en matière de lutte contre la malnutrition;
- p) que l'Expo Milan 2015, ayant pour thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie», sera, avec d'autres événements et enceintes, l'occasion de souligner l'importance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de sensibiliser le public, de stimuler le débat international et de mettre en relief les résultats de la CIN2.

Engagement à agir

15. Nous engageons:

- a) à éliminer, à l'échelle mondiale, la faim et à prévenir toute forme de malnutrition, en particulier la sous-alimentation, le retard de croissance, le dépérissement, le déficit pondéral et l'excès pondéral de l'enfant de moins de 5 ans; ainsi que les carences en micronutriments, en

¹ Par agriculture, on entend les cultures, l'élevage, les forêts et la pêche.

particulier l'anémie, chez la femme et l'enfant, à inverser la tendance à la hausse de l'excès pondéral et de l'obésité et à faire reculer les maladies non transmissibles dues à l'alimentation dans toutes les classes d'âge;

- b) à investir davantage dans des interventions et actions efficaces de nature à améliorer le régime alimentaire et la nutrition des populations, y compris dans les situations d'urgence;
- c) à renforcer les systèmes alimentaires durables, de la production à la consommation et dans tous les secteurs concernés, en élaborant des politiques cohérentes des pouvoirs publics afin d'assurer, d'un bout à l'autre de l'année, l'accès des populations à des aliments répondant à leurs besoins nutritionnels et de favoriser une alimentation sûre et variée;
- d) à faire une plus large place à la nutrition dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents et à adapter les ressources nationales en conséquence;
- e) à améliorer la nutrition en renforçant les capacités humaines et institutionnelles de lutte contre toutes les formes de malnutrition, grâce, notamment, à la recherche-développement scientifique et socioéconomique, à l'innovation et au transfert des technologies appropriées à des conditions convenues d'un commun accord;
- f) à renforcer et faciliter les contributions et l'action de toutes les parties prenantes visant à améliorer la nutrition et à promouvoir la collaboration au sein des pays et entre eux, y compris selon les modalités de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et de la coopération triangulaire;
- g) à élaborer des politiques, programmes et initiatives visant à assurer une alimentation saine pendant toute la vie, et ce, dès les premiers stades de la vie et jusqu'à l'âge adulte, notamment pour les personnes ayant des besoins nutritionnels spéciaux, avant et pendant la grossesse, en particulier pendant les 1 000 premiers jours en favorisant, en protégeant et en soutenant l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement au sein jusqu'à 2 ans et plus avec une alimentation d'appoint appropriée, une alimentation saine dans les familles et à l'école pendant l'enfance et d'autres formes d'alimentation spécialisée;
- h) à donner aux populations les moyens dont elles ont besoin et à mettre en place un environnement favorable leur permettant de choisir en connaissance de cause les produits alimentaires, pour un mode d'alimentation sain et des pratiques appropriées d'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge grâce à une amélioration de l'information et de l'éducation en matière de santé et de nutrition;
- i) à mettre en œuvre les engagements de la présente Déclaration par l'intermédiaire du Cadre d'action, ce qui contribuera aussi à assurer la reddition de comptes et le suivi des progrès faits en ce qui concerne les objectifs nutritionnels mondiaux;
- j) à envisager comme il se doit d'intégrer la vision et les engagements pris dans la présente Déclaration dans le processus du programme de développement pour l'après-2015, en établissant notamment un éventuel objectif mondial connexe.

16. Demandons à la FAO et à l'OMS, en collaboration avec d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales, d'apporter leur appui aux gouvernements, sur demande, pour l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de leurs politiques, programmes et plans visant à relever les multiples défis de la malnutrition.

17. Recommandons à l'Assemblée générale des Nations Unies de souscrire à la Déclaration de Rome sur la nutrition ainsi qu'au Cadre d'action, qui fournit aux gouvernements une série d'options

d'action et de stratégies volontaires à l'usage des gouvernements, selon que de besoin et d'envisager de déclarer une décennie d'action pour la nutrition (2016-2025) dans les limites des structures et des ressources disponibles.

CADRE D'ACTION

DE L'ENGAGEMENT À L'ACTION

Contexte

1. Globalement, la réduction de la faim et de la malnutrition de la population mondiale s'est sensiblement améliorée depuis la Conférence internationale sur la nutrition (CIN) de 1992. Cependant, le recul de la faim et de la dénutrition a été inégal et intolérablement lent. Aujourd'hui, l'enjeu fondamental consiste à améliorer durablement la nutrition grâce à la mise en œuvre de politiques cohérentes et d'initiatives mieux coordonnées dans tous les secteurs concernés.

Finalité et objectifs

2. Le présent Cadre d'action à caractère volontaire a pour finalité d'indiquer la marche à suivre pour concrétiser les engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition adoptée par la deuxième Conférence internationale sur la nutrition tenue à Rome, en Italie, du 19 au 21 novembre 2014. Fondé sur des engagements, des cibles et des objectifs existants, le présent Cadre d'action propose une série d'options politiques et de stratégies que les gouvernements¹, agissant en concertation avec d'autres parties prenantes, peuvent incorporer, le cas échéant, dans leurs plans nationaux relatifs à la nutrition, à la santé, à l'agriculture², au développement et à l'investissement et prendre en compte lors des négociations d'accords internationaux afin de garantir à tous une alimentation meilleure.

3. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'agir au niveau du pays, en concertation avec un vaste éventail de parties prenantes, notamment les communautés concernées, c'est pourquoi les recommandations s'adressent principalement aux chefs de gouvernement. Ils examineront la validité des politiques et des mesures recommandées au regard des besoins et de la situation du pays, ainsi que des priorités nationales et régionales et des dispositions des cadres juridiques. Afin qu'il soit plus facile de rendre des comptes, le présent Cadre d'action adopte les objectifs mondiaux existants fixés pour 2025, en ce qui concerne l'amélioration de la nutrition chez la mère, le nourrisson et l'enfant en bas âge³ et la réduction des facteurs de risque de maladies non transmissibles⁴.

Options politiques et programmes recommandés

4. Les options politiques et programmes recommandés ci-après doivent permettre la mise en place d'un environnement favorable et d'améliorer la nutrition dans tous les secteurs.

¹ Il est entendu que le terme «gouvernement» englobe l'Union européenne et les autres organisations régionales, s'agissant des affaires relevant de leur compétence.

² Dans le présent document, le terme «agriculture» désigne les cultures, l'élevage, les forêts et les pêches.

³ À savoir: 1) réduire de 40 pour cent le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance; 2) réduire de 50 pour cent l'anémie chez les femmes en âge de procréer; 3) réduire de 30 pour cent l'insuffisance pondérale à la naissance; 4) pas d'augmentation du pourcentage d'enfants en excès pondéral; 5) porter les taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie à au moins 50 pour cent; et 6) réduire et maintenir au-dessous de 5 pour cent le dépérissement chez l'enfant.

⁴ À savoir: 1) réduction de 30 pour cent de l'apport en sel; et 2) arrêt de la progression de l'obésité chez l'adolescent et l'adulte.

Mesures recommandées aux fins de la création d'un environnement favorable à une action efficace

- Recommandation 1: Renforcer l'engagement politique et la participation sociale aux fins de l'amélioration de la nutrition au niveau des pays, en recourant au dialogue sur les politiques et au plaidoyer.
- Recommandation 2: Élaborer – ou réviser, le cas échéant – et chiffrer les plans nationaux pour la nutrition, harmoniser les politiques des différents ministères et organismes lorsque ces politiques ont des incidences sur la nutrition et renforcer les cadres juridiques et les capacités stratégiques dans le domaine de la nutrition.
- Recommandation 3: Aux fins de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, renforcer ou établir, selon le cas, dans l'ensemble de l'administration des mécanismes nationaux intersectoriels réunissant plusieurs parties prenantes, pour superviser la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes et autres investissements relatifs à la nutrition. Il peut être nécessaire de mettre en place des plateformes de ce type à différents niveaux et il convient de les assortir de solides mécanismes de prévention des fraudes et des conflits d'intérêts.
- Recommandation 4: Favoriser un investissement responsable et durable dans la nutrition, notamment au niveau national avec des financements locaux; générer des ressources supplémentaires au moyen d'outils de financement novateurs; inciter les partenaires du développement à accroître l'aide publique au développement affectée à la nutrition et encourager les investissements privés en tant que de besoin.
- Recommandation 5: Améliorer la disponibilité, la qualité, la quantité, la couverture et la gestion des systèmes d'information multisectoriels relatifs à l'alimentation et à la nutrition pour améliorer l'élaboration des politiques et la transparence.
- Recommandation 6: Promouvoir la collaboration entre pays, notamment la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que la mise en commun d'informations relatives à la nutrition, à l'alimentation, aux technologies, à la recherche, aux politiques et aux programmes.
- Recommandation 7: Renforcer la gouvernance de la nutrition et coordonner les politiques, les stratégies et les programmes des organisations, programmes et fonds du système des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Mesures recommandées à l'appui de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains

- Recommandation 8: Examiner les politiques et les investissements nationaux et intégrer des objectifs nutritionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes alimentaires et agricoles afin de faire progresser une agriculture sensible aux enjeux nutritionnels, d'assurer la sécurité alimentaire et de favoriser des régimes sains.
- Recommandation 9: Renforcer la production alimentaire et la transformation des aliments sur le plan local, notamment au niveau des petits exploitants⁵ et des familles d'agriculteurs en accordant une attention particulière à l'autonomisation des femmes, tout en reconnaissant qu'un commerce efficient et efficace est essentiel à la réalisation d'objectifs nutritionnels.
- Recommandation 10: Favoriser la diversification des cultures, y compris les cultures traditionnelles sous-utilisées, une production de fruits et légumes plus abondante, et une

⁵ L'expression «petits exploitants» désigne les travailleurs agricoles et du secteur alimentaire, les artisans-pêcheurs, les pasteurs, les peuples autochtones et les paysans sans terre (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, 2013).

production adéquate de produits d'origine animale le cas échéant, en appliquant des méthodes de production alimentaire et de gestion des ressources naturelles durables.

- Recommandation 11: Améliorer les techniques et les infrastructures d'entreposage, de conservation, de transport et de distribution afin de réduire l'insécurité alimentaire saisonnière, les pertes d'aliments et d'éléments nutritifs et le gaspillage.
- Recommandation 12: Mettre en place et renforcer des institutions, des politiques, des programmes et des services visant à améliorer la résilience de l'approvisionnement alimentaire dans les zones exposées aux crises, y compris celles qui sont touchées par le changement climatique.
- Recommandation 13: Élaborer, adopter des directives internationales à l'appui de régimes alimentaires sains ou les adapter, si nécessaire.
- Recommandation 14. Encourager la réduction progressive des matières grasses saturées, du sucre, du sel/sodium et des acides gras trans dans les aliments et les boissons afin d'en éviter un apport excessif, et améliorer la teneur en nutriments, le cas échéant.
- Recommandation 15: Envisager la mise en place d'instruments réglementaires et d'application volontaire – comme des méthodes et moyens de commercialisation, des campagnes de promotion, des politiques d'étiquetage, des mesures d'incitation ou de dissuasion économiques en se conformant aux normes du Codex Alimentarius et aux règles de l'Organisation mondiale du commerce – pour promouvoir des régimes alimentaires sains.
- Recommandation 16: Établir des normes fondées sur les aliments ou les éléments nutritifs visant à donner accès à des régimes sains et à l'eau potable dans des structures publiques comme les hôpitaux, les crèches, les lieux de travail, les universités, les écoles, les services d'alimentation et de restauration, les bureaux de l'administration publique et les prisons, et encourager la mise en place de dispositifs favorisant l'allaitement au sein.

Mesures recommandées en matière de commerce et d'investissements internationaux

- Recommandation 17: Encourager les gouvernements, les organismes, les programmes et les fonds des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales à identifier des possibilités de réaliser des objectifs mondiaux en matière d'alimentation et de nutrition, par le truchement de politiques en matière de commerce et d'investissement.
- Recommandation 18: Améliorer la disponibilité de l'approvisionnement alimentaire et l'accès aux aliments par l'intermédiaire de politiques et d'accords commerciaux appropriés, et déployer tous les efforts pour veiller à ce que ces accords et politiques n'aient pas d'incidence négative sur le droit à une alimentation adéquate dans d'autres pays⁶.

Mesures recommandées en matière d'éducation nutritionnelle et d'information sur la nutrition

- Recommandation 19: Mettre en œuvre des interventions d'éducation et d'information nutritionnelles fondées sur les directives nationales relatives aux régimes alimentaires et sur des politiques cohérentes en matière d'alimentation et de régimes alimentaires, grâce à un renforcement des programmes scolaires, à la mise en place de modules d'éducation nutritionnelle au sein des services sanitaires, agricoles et de protection sociale, à l'organisation d'interventions au niveau des communautés et à la diffusion d'informations sur les points de vente, y compris pour ce qui est de l'étiquetage.

⁶ Résolution A/RES/68/177 de l'Assemblée générale des Nations Unies, paragraphe 25.

- Recommandation 20: Renforcer les compétences et les capacités en matière de nutrition de manière à permettre des activités d'éducation nutritionnelle, notamment pour les intervenants de première ligne, les travailleurs sociaux, le personnel chargé de la vulgarisation agricole, les enseignants et les professionnels de la santé.
- Recommandation 21: Mener des campagnes de «marketing social» adéquates et mettre en œuvre des programmes de communication autour des changements de style de vie de manière à promouvoir l'activité physique, la diversification des régimes alimentaires, la consommation d'aliments riches en micronutriments comme les fruits et légumes, y compris les aliments traditionnels locaux - en tenant compte des aspects culturels -, une meilleure nutrition des enfants et des mères, des pratiques de soins adaptées et enfin des méthodes d'allaitement et une alimentation d'appoint appropriées, ciblées et adaptées aux différents publics et aux différentes parties prenantes au système alimentaire.

Mesures recommandées en matière de protection sociale

- Recommandation 22: Incorporer des objectifs nutritionnels dans les programmes de protection sociale et dans les filets de sécurité de l'assistance humanitaire.
- Recommandation 23: Utiliser des distributions d'espèces et de produits alimentaires, y compris des programmes d'alimentation scolaire et d'autres formes de protection sociale au bénéfice des populations vulnérables afin d'améliorer les régimes alimentaires grâce à un meilleur accès à des aliments acceptables du point de vue des croyances, de la culture, des traditions, des habitudes et préférences alimentaires des personnes, conformément aux législations et obligations nationales et internationales, et adéquats du point de vue nutritionnel à l'appui de régimes sains.
- Recommandation 24: Accroître les revenus des populations les plus vulnérables en créant des emplois décents pour tous, notamment en faisant la promotion d'emplois indépendants.

Mesures recommandées aux fins de l'établissement de systèmes de services de santé solides et résilients

- Recommandation 25: Renforcer les systèmes de services de santé et promouvoir la couverture universelle des soins de santé⁷, en misant plus particulièrement sur les soins de santé primaires, afin que les systèmes sanitaires nationaux puissent lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.
- Recommandation 26: Assurer une meilleure intégration des actions en faveur de la nutrition dans les systèmes de services de santé grâce à des stratégies de renforcement appropriées dans divers domaines: ressources humaines, encadrement et gouvernance, financement, prestation de services, fourniture de médicaments essentiels, information et suivi.
- Recommandation 27: Dans le cadre de programmes de santé, promouvoir l'exécution d'interventions directes en matière de nutrition et d'actions sanitaires ayant une incidence sur la nutrition qui soient accessibles à tous.

⁷ Conformément au paragraphe 9 du préambule de la résolution WHA67.14, la couverture sanitaire universelle suppose que chacun, sans discrimination, ait accès à des ensembles de prestations déterminés à l'échelle nationale, comprenant les services essentiels nécessaires en matière de promotion de la santé, de prévention, de traitement curatif et palliatif et de réadaptation, ainsi qu'à des médicaments essentiels, sûrs, financièrement abordables, efficaces et de qualité, sans que le recours à ces prestations n'expose les usagers à des difficultés financières, en mettant l'accent en particulier sur les pauvres, les personnes vulnérables et les couches marginalisées de la population.

- Recommandation 28: Mettre en œuvre la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le Plan d'application exhaustif 2012-2015 de l'OMS concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant et le Plan d'action mondial 2013-2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles au moyen de financements suffisants et de politiques appropriées.

Mesures recommandées pour promouvoir, protéger et faciliter la pratique de l'allaitement au sein

- Recommandation 29: Adapter et appliquer le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions connexes adoptées ultérieurement par l'Assemblée mondiale de la santé.
- Recommandation 30: Mettre en œuvre des politiques et des pratiques propres à promouvoir la protection des mères qui travaillent, y compris en réformant le droit du travail, le cas échéant⁸.
- Recommandation 31: Mettre en œuvre des politiques, des programmes et des actions visant à faire en sorte que les services de santé puissent promouvoir, protéger et faciliter l'allaitement maternel, y compris dans le cadre de l'initiative Hôpitaux amis des bébés.
- Recommandation 32: Encourager et promouvoir, au moyen d'activités de plaidoyer, d'éducation et de renforcement des capacités, un environnement porteur dans lequel les hommes, en particulier les pères, s'occupent activement de leurs nourrissons et jeunes enfants et partagent cette responsabilité avec les mères. En parallèle, renforcer l'autonomisation des femmes et améliorer leur santé et leur état nutritionnel tout au long de leur existence.
- Recommandation 33: Veiller à ce que les politiques et les pratiques mises en œuvre dans les situations d'urgence et les crises humanitaires encouragent, protègent et facilitent l'allaitement au sein.

Mesures recommandées pour lutter contre le dépérissement

- Recommandation 34: Adopter des politiques et des mesures et mobiliser les financements nécessaires afin que le traitement du dépérissement soit plus largement accessible grâce à une approche communautaire de lutte contre la malnutrition aiguë et pour améliorer la gestion intégrée des maladies de l'enfant.
- Recommandation 35: Intégrer la mise en place d'une capacité opérationnelle préalablement aux catastrophes et aux situations d'urgence dans les politiques et les programmes pertinents.

Mesures recommandées pour lutter contre le retard de croissance

- Recommandation 36: Mettre en place des politiques et renforcer les interventions pertinentes afin d'améliorer la nutrition et la santé maternelles, depuis le stade de l'adolescence jusqu'aux périodes de grossesse et d'allaitement.
- Recommandation 37: Élaborer des politiques, des programmes et des stratégies en matière de santé, afin de promouvoir une alimentation optimale du nourrisson et de l'enfant en bas âge, en particulier l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois, suivi d'une période d'alimentation d'appoint suffisante (entre 6 et 24 mois).

⁸ Comme le précisent la Convention n° 183 sur la protection de la maternité de l'Organisation internationale du travail et la recommandation 191 correspondante.

Mesures recommandées pour lutter contre l'excès pondéral et l'obésité chez l'enfant

- Recommandation 38: Fournir des conseils en matière d'alimentation aux femmes enceintes pour favoriser une prise de poids saine et une nutrition adéquate.
- Recommandation 39: Améliorer l'état nutritionnel et la croissance de l'enfant, notamment en s'attaquant au problème de l'exposition de la mère à l'offre commerciale d'aliments d'appoint facilement accessibles et en améliorant les programmes d'alimentation d'appoint à l'intention des nourrissons et des enfants en bas âge.
- Recommandation 40: Réglementer la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants conformément aux recommandations de l'OMS.
- Recommandation 41: Créer un environnement porteur qui encourage l'activité physique pour lutter contre la sédentarité dès les premiers stades de la vie.

Mesures recommandées pour le traitement de l'anémie chez la femme en âge de procréer

- Recommandation 42: Améliorer l'apport en micronutriments en encourageant la consommation d'aliments à densité élevée en nutriments, et plus particulièrement en fer, si nécessaire, et en recourant à des stratégies d'enrichissement et de complémentation et promouvoir une alimentation saine et diversifiée.
- Recommandation 43: Fournir aux femmes enceintes une complémentation quotidienne en fer, en acide folique et divers autres micronutriments dans le cadre de soins prénatals; et fournir aux femmes une complémentation intermittente en fer et en acide folique pendant le cycle menstruel, lorsque la prévalence de l'anémie est de 20 pour cent ou plus, ainsi qu'un traitement vermifuge, le cas échéant.

Mesures recommandées dans les services de santé pour améliorer la nutrition

- Recommandation 44: Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à garantir à tous l'accès à des moustiquaires imprégnées d'insecticide et leur utilisation et à faire en sorte qu'un traitement préventif contre le paludisme soit donné aux femmes enceintes dans les zones où le risque de transmission de cette maladie est modéré à élevé.
- Recommandation 45: Assurer la vermifugation périodique de tous les enfants d'âge scolaire dans les zones endémiques.
- Recommandation 46: Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à améliorer l'aptitude des services de santé à prévenir et traiter les maladies infectieuses⁹.
- Recommandation 47: Fournir une complémentation en zinc pour réduire la durée et atténuer la gravité des épisodes diarrhéiques et en éviter la répétition chez l'enfant.
- Recommandation 48: Fournir aux enfants d'âge préscolaire une complémentation en fer et, entre autres, en vitamine A de manière à réduire le risque d'anémie.
- Recommandation 49: Mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour faire en sorte que les femmes soient informées de manière exhaustive et disposent d'un accès total à des services de santé complets qui assurent un appui approprié pour une grossesse et un accouchement sans risques.

⁹ Y compris la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, la vaccination contre la rougeole et le traitement par antibiotiques des infections urinaires féminines.

Mesures recommandées en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène

- Recommandation 50: Mettre en œuvre des politiques et des programmes misant sur des approches participatives pour améliorer la gestion de l'eau dans les secteurs de l'agriculture et de la production alimentaire¹⁰.
- Recommandation 51: Investir dans l'accès universel à l'eau potable et s'engager à atteindre cet objectif, avec la participation de la société civile et l'appui de partenaires internationaux, le cas échéant.
- Recommandation 52: Mettre en œuvre des politiques et des stratégies misant sur des approches participatives pour assurer à tous un accès à des conditions d'assainissement satisfaisantes¹¹ et promouvoir des pratiques favorisant une bonne hygiène, notamment le lavage des mains avec du savon.

Mesures recommandées en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments et la résistance aux antimicrobiens

- Recommandation 53: Élaborer, établir, mettre en œuvre ou renforcer, le cas échéant, des systèmes de contrôle des produits alimentaires, notamment en révisant et en modernisant la législation et les réglementations nationales relatives à la sécurité sanitaire des aliments, pour faire en sorte que, dans toute la filière alimentaire, les producteurs et les fournisseurs d'aliments fassent preuve de responsabilité.
- Recommandation 54: Participer activement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius relatifs à la nutrition et à la sécurité sanitaire des aliments et appliquer au niveau national, le cas échéant, les normes adoptées à l'échelle internationale.
- Recommandation 55: Adhérer et participer activement aux réseaux internationaux pour mettre en commun les informations relatives à la sécurité sanitaire des aliments, et notamment pour gérer les situations d'urgences¹².
- Recommandation 56: Sensibiliser les parties prenantes concernées aux problèmes posés par la résistance aux antimicrobiens et mettre en œuvre des mesures multisectorielles permettant de lutter contre ce phénomène, notamment l'emploi raisonné des produits antimicrobiens en médecine vétérinaire et en médecine humaine.
- Recommandation 57: Élaborer et appliquer des directives nationales relatives à l'utilisation prudente des produits antimicrobiens chez les animaux destinés à la production alimentaire, conformément aux normes reconnues à l'échelle internationale et adoptées par des organisations internationales compétentes, afin de réduire l'utilisation non thérapeutique des produits antimicrobiens et de mettre fin à leur utilisation en tant qu'activateurs de croissance en l'absence d'analyses des risques, comme l'indique le Code d'usages du Codex Alimentarius CAC/RCP61-2005.

¹⁰ Notamment avec la réduction du gaspillage d'eau dans le contexte de l'irrigation, les stratégies d'usages multiples de l'eau (y compris les eaux usées) et l'utilisation plus judicieuse des technologies qui conviennent.

¹¹ Y compris en réalisant concrètement des évaluations des risques et en mettant en œuvre des pratiques de gestion, s'agissant de l'assainissement et de l'utilisation sans danger des eaux usées.

¹² Réseau international FAO/OMS des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), http://www.who.int/foodsafety/areas_work/infosan/en/.

Recommandations concernant l'obligation de rendre des comptes

- Recommandation 58: Les gouvernements sont encouragés à fixer des objectifs en matière de nutrition, ainsi que des objectifs d'étape, qui soient cohérents avec le calendrier de mise en œuvre (2016-2025) et les objectifs mondiaux relatifs à la nutrition et aux maladies non transmissibles établis par l'Assemblée mondiale de la Santé. Les gouvernements sont invités à insérer – dans les cadres de suivi nationaux – des indicateurs convenus à l'échelle internationale ayant trait aux résultats obtenus en matière de nutrition (pour suivre les progrès en matière de réalisation des objectifs nationaux), à l'exécution des programmes de nutrition (notamment la couverture des interventions) et à l'environnement politique lié à la nutrition (notamment les arrangements institutionnels, les capacités et les investissements dans le domaine de la nutrition)¹³. Dans toute la mesure possible, il faut que le suivi soit réalisé par l'intermédiaire de mécanismes existants.
- Recommandation 59: La FAO et l'OMS produiront conjointement, en étroite collaboration avec d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales compétentes, le cas échéant, des rapports sur la concrétisation des engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition. Les rapports seront fondés sur les autoévaluations des pays ainsi que sur les informations mises à disposition par l'intermédiaire d'autres mécanismes de suivi et de responsabilisation (par exemple, rapports d'autoévaluation du mouvement Scaling Up Nutrition (mouvement du renforcement de la nutrition), rapports présentés à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée mondiale de la Santé et le Rapport mondial sur la nutrition).
- Recommandation 60: Les organes directeurs de la FAO et de l'OMS et les autres organisations internationales concernées sont invités à envisager d'inscrire la présentation de rapports relatifs à l'ensemble des suites données à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition à l'ordre du jour des réunions ordinaires des organes directeurs de la FAO et de l'OMS, notamment les conférences régionales de la FAO et les comités régionaux de l'OMS, si possible tous les deux ans. Les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS sont aussi invités à transmettre ces rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies le cas échéant.

¹³ Les cadres de suivi peuvent être élaborés en s'inspirant du Cadre mondial de suivi concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et l'enfant en bas âge, et du cadre de suivi du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles, ainsi que des indicateurs de suivi de la sécurité alimentaire (prévalence de la dénutrition [FAO], échelle des expériences de l'insécurité alimentaire et autres indicateurs largement utilisés).